

# NicOx SA

Société anonyme au capital de € 14 562 170,40

Siège social :

1681 Route des Dolines BP 313

Les Taissounières HB4

06 560 Valbonne

R.C.S. GRASSE 403.942.642

-----

## **RAPPORT SEMESTRIEL FINANCIER ET D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2011**

### **PRESENTATION DES COMPTES**

Les comptes semestriels consolidés résumés présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes :

- ✓ NicOx S.A.
- ✓ NicOx Research Institute S.r.l., filiale italienne (« NicOx S.r.l. »)
- ✓ NicOx Inc., filiale américaine.

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Président Directeur Général  
Michele Garufi

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE ET INCIDENCE DE CES EVENEMENTS SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

### **Statut réglementaire du naproxcinod**

Le naproxcinod est une Nouvelle Entité Moléculaire (NEM) développée pour le soulagement des signes et symptômes de l'arthrose. En avril 2011, NicOx a retiré le dossier de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) qui avait été déposé auprès de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) en décembre 2009. Cette décision a été prise après que le Comité des Médicaments à Usage Humain (CHMP) a indiqué, lors de la réunion du CHMP du mois d'avril, qu'il n'adopterait pas un avis officiel positif sur la base des informations soumises.

En juillet 2010, NicOx a reçu une lettre de réponse de la FDA l'informant que la FDA n'approuvait pas le dossier de New Drug Application (NDA) du naproxcinod soumis par la Société en septembre 2009. En juillet 2011, NicOx a officiellement fait appel de la décision de la FDA dans le cadre de la procédure de la FDA concernant le règlement des litiges appelée 'Formal Dispute Resolution'. Cette procédure permet aux sociétés de demander une réévaluation officielle de toute décision de l'autorité réglementaire.

### **Signature d'un accord d'option avec Ferrer pour le naproxcinod**

En mars 2011, NicOx et Grupo Ferrer Internacional S.A., une filiale de Ferrer Grupo, ont conclu un accord conférant à Ferrer une option de licence pour le naproxcinod. Selon les termes de l'accord, Ferrer dispose d'une option, laquelle pourrait être exercée suite à une potentielle approbation ultérieure du naproxcinod, sur les droits exclusifs de distribution du naproxcinod en Grèce et au Portugal et les droits de co-commercialisation en Espagne et en Allemagne. NicOx reste libre de conclure des accords de co-commercialisation avec des tiers en Espagne et en Allemagne et conserve l'ensemble des droits du naproxcinod dans tous les autres territoires.

Si Ferrer exerce l'option conférée par cet accord, NicOx pourrait recevoir des paiements potentiels subordonnés au franchissement d'étapes réglementaires et commerciales pouvant atteindre un total de €7,0 millions. NicOx fournirait à Ferrer des gélules de naproxcinod à un prix de transfert convenu qui permettrait un retour financier pour NicOx équivalent à une redevance. NicOx a conclu des accords pour la fabrication et l'approvisionnement du principe actif et de gélules de naproxcinod, respectivement avec DSM et Capsugel.

### **Communications scientifiques**

Au cours du premier semestre 2011, NicOx a présenté des résultats cliniques et scientifiques dans plusieurs journaux à comité de lecture et lors de congrès internationaux.

En ophtalmologie, des résultats précliniques obtenus avec le BOL-303259-X (NCX 116) et le NCX 434 ont été publiés au cours du premier semestre. Les données du NCX 434 ont également été présentées dans différentes conférences, dont les congrès de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO) et de l'European Society of Ophthalmology.

NicOx a également présenté les premières données précliniques obtenues avec le NCX 226 dans le domaine cardiovasculaire. Le NCX 226 est un composé prototype donneur d'oxyde nitrique développé dans le cadre d'un programme de recherche ciblant l'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP). Des résultats précliniques ont été présentés au congrès annuel de l'European League Against Rheumatism (EULAR) et au Congrès Mondial sur

l'Inflammation. Des résultats cliniques et précliniques obtenus avec le NCX 6560 ont également été présentés lors de plusieurs conférences, dont les congrès d'Arteriosclerosis, Thrombosis and Vascular Biology (ATVB) et de l'European Society of Atherosclerosis.

Les résultats de l'analyse de l'ensemble des données des trois études pivotales de phase 3 du naproxinod (les études 301, 302 et 303) ont été publiés dans l'American Journal of Cardiology. Des résultats précliniques obtenus avec le NCX 1236, le composé prototype tête-de-série dans un programme de recherche portant sur la neuropathie diabétique, ont été présentés au congrès de l'American Pain Society en mai 2011.

### Conseil d'administration

Le 15 juin 2011, NicOx a accueilli Birgit Stattin Norinder au sein de son Conseil d'administration. Mme Stattin Norinder a été Président-directeur général et Président du conseil de Prolifix Ltd (Royaume Uni), une société de biotechnologies ciblant les maladies prolifératives. Elle apporte une expérience significative en développement de produit et en affaires réglementaires et a occupé plusieurs fonctions de haut niveau au sein de sociétés pharmaceutiques internationales, dont Pharmacia & Upjohn et Glaxo Group Research Ltd.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur de Göran Ando a atteint son terme le 15 juin 2011.

### Commentaire sur les données chiffrées consolidées

	<u>Semestre arrêté au 30 juin</u>	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	<u>En milliers d'€</u>	
Chiffre d'affaires .....	-	7 423
Perte opérationnelle .....	(8 154)	(27 356)
Perte avant impôts .....	(7 722)	(27 243)
<b>Perte nette.....</b>	<b>(7 805)</b>	<b>(27 500)</b>

### Chiffre d'affaires

NicOx n'a pas enregistré de chiffre d'affaires au 30 juin 2011 contre €7,4 millions pour la période correspondante de 2010.

Le chiffre d'affaires comptabilisé au cours du premier semestre 2010 correspond au paiement initial de licence reçu de Bausch + Lomb suite à la signature d'un accord de licence en mars 2010 allouant à Bausch + Lomb les droits exclusifs mondiaux de développement et de commercialisation du BOL-303259-X (NCX 116). Ce montant a été immédiatement reconnu en chiffre d'affaires dans la mesure où NicOx n'est pas impliquée dans le développement futur du composé objet de cet accord de collaboration.

### Frais de recherche et développement, frais généraux, administratifs et commerciaux

Pour les six premiers mois de 2011, les frais de recherche et développement et les frais généraux, administratifs et commerciaux ont diminué de façon significative par rapport à ceux de 2010 ; s'élevant à €8,8 millions en 2011 contre €36,4 millions en 2010. Cette diminution significative provient de la restructuration des entités du Groupe et de ses

activités suite à la décision de la FDA de ne pas approuver le dossier de NDA du naproxcinod aux Etats-Unis en juillet 2010. Dans le cadre de la restructuration, les bureaux américains de NicOx ont été fermés en août 2010, les effectifs des entités française et italienne du Groupe ont été réduits de façon significative et les activités ont été substantiellement redéfinies afin de préserver la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société et de recentrer les principales priorités stratégiques du Groupe.

Au 30 juin 2011, 60 % de ces charges concernent des dépenses de recherche et développement et 40 % des frais généraux, administratifs et commerciaux, contre respectivement 74 % et 26 % au premier semestre 2010.

Au cours du premier semestre 2011, les frais de recherche et de développement totalisent €5,2 millions contre €26,9 millions au cours des six premiers mois de 2010. Pour le premier semestre 2011, les frais de recherche et développement, correspondent principalement à des dépenses de personnel relatives aux activités accomplies dans le cadre de la demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour le naproxcinod soumise en Europe. Le Groupe employait 40 personnes en recherche et développement au 30 juin 2011, contre 79 salariés à la même date en 2010.

Les frais généraux et administratifs sont de €2,6 millions au premier semestre 2011 contre €3,2 millions au premier semestre 2010 et incluent les dépenses de personnel administratif et financier ainsi que les rétributions des mandataires sociaux. Les frais commerciaux s'élèvent à €1,0 million au 30 juin 2011 contre €6,2 millions au cours de la même période en 2010 et correspondent pour 2011 aux activités de communication et de business development (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence). En 2010, ces frais incluaient également la préparation de la potentielle future commercialisation du naproxcinod aux Etats-Unis. Au 30 juin 2011, le Groupe employait 19 personnes au sein de ses services généraux, administratifs et commerciaux, contre 48 salariés au 30 juin 2010.

### **Autres produits**

Les autres produits s'élèvent à €0,5 million pour le premier semestre 2011 contre €1,6 million au premier semestre 2010. Les autres produits correspondent aux subventions d'exploitation provenant du crédit d'impôt recherche en France.

### **Autres charges**

Les autres charges, qui concernent exclusivement des frais de restructuration, représentent un produit de €0,1 million au premier semestre 2011 du fait de l'annulation de provisions devenues sans objet au titre de la restructuration de NicOx S.A. intervenue en 2010.

### **Résultat opérationnel**

Au 30 juin 2011, la perte opérationnelle s'établit à €8,2 millions contre €27,4 millions au premier semestre 2010.

### **Autres résultats**

Le produit financier net s'élève à €0,4 million au cours du premier semestre 2011 contre €0,1 million pour la même période en 2010 et résulte essentiellement de la rémunération des placements de trésorerie de la Société.

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée par NicOx pour les six premiers mois de 2011 provient principalement des impôts de ses filiales et est de €0,08 million, contre €0,3 million au cours du premier semestre 2010.

## **Perte nette de la période**

Le total de la perte nette est de €7,8 millions pour les six premiers mois se terminant au 30 juin 2011 contre €27,5 millions au cours de la même période en 2010. Cette diminution s'explique par la réduction significative de toutes les charges opérationnelles suite à la mise en œuvre de la restructuration après la décision de la FDA de ne pas approuver le naproxcinod en juillet 2010.

## **Etat de la situation financière consolidée**

Les dettes engagées par la Société sont principalement des dettes opérationnelles à court terme. Au 30 juin 2011, ses dettes courantes ont atteint €4,2 millions, incluant €1,2 million au titre de dettes payables aux fournisseurs et consultants externes, €1,1 million au titre des rémunérations des salariés, €0,9 million au titre des taxes et impôts dus, €0,9 million de provisions pour autres passifs au titre des coûts de restructuration provisionnés et €0,1 million au titre des autres dettes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont de €97,2 millions au 30 juin 2011, contre €107,3 millions au 31 décembre 2010 et €128,4 millions au 30 juin 2010.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

Afin d'atteindre son objectif global de devenir une entité commerciale, NicOx concentrera, au cours du second semestre, ses ressources sur plusieurs priorités incluant l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence. La Société cible des produits à un stade avancé de développement ou commercialisés dans certains domaines spécialisés. L'objectif de NicOx est la création d'une société à fort potentiel de croissance dans l'environnement changeant du marché actuel.

Au cours du second semestre, la Société prévoit d'évaluer également différentes options alternatives de financement pour assurer le développement de programmes prometteurs de son portefeuille de produits à un stade précoce, lesquelles pourraient inclure des opérations de spin-off, joint venture et d'autres formes de collaborations. Ces options alternatives pourraient concerner les programmes ciblant la Neuropathie Diabétique, l'Œdème Maculaire Diabétique (OMD) et l'Hypertension Artérielle Pulmonaire (HTAP) et le NCX 6560, candidat-médicament en phase 1b. La Société prévoit d'évaluer certaines indications cardiovasculaires pour le NCX 6560, dans lesquelles l'oxyde nitrique pourrait apporter les bénéfices thérapeutiques les plus importants.

En ce qui concerne le naproxcinod, NicOx prévoit d'évaluer plusieurs options pour le potentiel développement ultérieur du produit en Europe, avec l'assistance de ses consultants et de son partenaire commercial Ferrer. En juillet 2011, NicOx a officiellement fait appel de la décision de la FDA dans le cadre de la procédure de la FDA concernant le règlement des litiges appelée 'Formal Dispute Resolution'. Cette procédure qui permet aux sociétés de demander une réévaluation officielle de toute décision de l'autorité réglementaire se poursuivra au cours du second semestre 2011.

Par ailleurs, NicOx développe trois programmes avec des partenaires :

- Le partenaire de NicOx Bausch + Lomb conduit actuellement un essai clinique de phase 2b pour le BOL-303259-X (précédemment appelé NCX 116 et PF-03187207). Le BOL-303259-X est un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique développé pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire, qui a

été donné en licence à Bausch + Lomb en mars 2010. Les résultats de cette étude de phase 2b sont attendus au quatrième trimestre 2011.

- Dans le cadre de l'accord étendu conclu entre NicOx et Merck (connu sous le nom de MSD en dehors des Etats-Unis et du Canada) en septembre 2010, Merck a le droit de développer de nouveaux composés utilisant une nouvelle méthode de libération de l'oxyde nitrique dans certaines indications thérapeutiques cardiovasculaires. NicOx et Merck sont convenues qu'aucune autre annonce sur les composés développés par Merck dans le cadre de la collaboration n'interviendrait avant l'éventuelle entrée d'un candidat-médicament en phase 2 de développement clinique.
- NicOx collabore également avec la société espagnole Grupo Ferrer pour le développement de nouveaux anti-inflammatoires donneurs d'oxyde nitrique pour le traitement de maladies cutanées. La date du démarrage des essais cliniques pour le candidat sélectionné, le NCX 1047, n'a pas été fixée.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à €97,2 millions à la fin du mois de juin 2011. NicOx n'a pas de dette à long terme et prend toutes les mesures nécessaires pour préserver sa trésorerie.

## **FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES**

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits au chapitre 4 du Document de référence de NicOx pour l'exercice 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2011.

## **PARTIES LIEES**

Au cours du premier semestre 2011, deux engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce ont été autorisés par le Conseil d'administration de NicOx S.A. :

(i) la conclusion d'un accord transactionnel mettant fin à un litige qui opposait le Président Directeur Général à la Société concernant le non-paiement par la Société de cotisations patronales aux caisses de sécurité sociale et de retraite entre mars 1996 et décembre 2002, période au cours de laquelle il exerçait déjà ses fonctions de Président Directeur Général de la Société. Cet accord transactionnel, signé le 15 juin 2011, prévoit le paiement à l'Istituto Nazionale della Previdenza Sociale (organisme de retraite italien) des sommes nécessaires au rachat de droits à retraite pour une période maximale de 6 ans et 9 mois dans la limite de €200,000, étant précisé que les taxes, charges et cotisations patronales dues par la Société au titre de cette transaction s'entendent comme non comprises dans ce maximum.

(ii) un engagement pris le 15 juin 2011 au bénéfice du Président Directeur Général, à l'occasion du renouvellement de ses fonctions, consistant à renouveler l'engagement qui avait été précédemment pris le 3 avril 2008, en les termes suivants : en cas de révocation de son mandat de Président Directeur Général, sauf le cas de révocation pour faute grave, il pourrait recevoir une indemnité dont le versement serait subordonné à la constatation de la réalisation, au moment de la révocation, de l'un au moins des critères de performance suivants :

- Qu'au moins un accord de collaboration ou de licence soit en cours ;

- Qu'au moins un composé soit en phase active de développement clinique par la Société.

Le montant de l'indemnité s'élèverait à une somme correspondant à deux années de rémunération s'entendant comme comprenant tant la rémunération fixe que la rémunération variable, calculée sur la base de la rémunération versée au cours du dernier exercice clos avant la date de la révocation.

Les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-39 du Code de commerce conclues avant le 1er janvier 2011 et en vigueur au cours du premier semestre 2011 font l'objet de la section 19 du Document de référence de NicOx pour l'exercice 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2011.

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

**30 JUIN 2011**

## SOMMAIRE

**TABLEAUX :**

<b><u>ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL</u></b> .....	<b>4</b>
<b><u>ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE</u></b> .....	<b>5</b>
<b><u>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE</u></b> .....	<b>6</b>
<b><u>TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</u></b> .....	<b>7</b>

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES :**

<b>1. NATURE DE L'ACTIVITE</b> .....	<b>8</b>
<b>2. PRINCIPES COMPTABLES</b> .....	<b>8</b>
<b>2.1. PRINCIPES DE PREPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES</b> .....	<b>8</b>
<b>3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS</b> .....	<b>9</b>
<b>3.1. COUTS DE RESTRUCTURATION</b> .....	<b>9</b>
<b>3.2. ACTIFS INCORPORELS</b> .....	<b>10</b>
<b>4. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>10</b>
<b>4.1. BAUSCH + LOMB</b> .....	<b>11</b>
<b>5. PRODUITS ET CHARGES</b> .....	<b>11</b>
<b>5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES</b> .....	<b>11</b>
<b>5.2. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>11</b>
<b>5.3. FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX</b> .....	<b>12</b>
<b>5.4. AUTRES CHARGES</b> .....	<b>12</b>
<b>5.5. RESULTAT FINANCIER</b> .....	<b>13</b>
<b>6. IMPOTS SUR LE RESULTAT</b> .....	<b>13</b>
<b>7. RESULTAT PAR ACTION</b> .....	<b>13</b>
<b>8. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR (CREDIT D'IMPOT RECHERCHE)</b> .....	<b>14</b>
<b>9. AUTRES ACTIFS COURANTS</b> .....	<b>14</b>
<b>10. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b> .....	<b>14</b>
<b>11. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b> .....	<b>15</b>
<b>12. CAPITAL EMIS ET RESERVES</b> .....	<b>15</b>
<b>12.1. AUTORISE</b> .....	<b>15</b>
<b>12.2. ACTIONS ORDINAIRES EMISES ET ENTIEREMENT LIBEREES</b> .....	<b>15</b>
<b>12.3. OPTIONS POUVANT AVOIR UN EFFET POTENTIELLEMENT DILUTIF</b> .....	<b>16</b>
<b>12.4. PRIMES D'EMISSION</b> .....	<b>16</b>
<b>12.5. RESERVES ET RESULTAT CONSOLIDE</b> .....	<b>17</b>
<b>12.6. ECARTS DE CONVERSION</b> .....	<b>17</b>
<b>12.7. PAIEMENT EN ACTIONS</b> .....	<b>17</b>
<b>13. PAIEMENTS EN ACTIONS</b> .....	<b>17</b>
<b>13.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS</b> .....	<b>17</b>
<b>13.2. BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA)</b> .....	<b>18</b>
<b>13.3. ACTIONS GRATUITES</b> .....	<b>18</b>
<b>14. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS</b> .....	<b>19</b>
<b>15. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS, LITIGES</b> .....	<b>20</b>
<b>15.1. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SALAIRES ET LES MANDATAIRES SOCIAUX</b> .....	<b>20</b>
<b>15.2. LITIGES AVEC LES FOURNISSEURS</b> .....	<b>20</b>
<b>15.3. LITIGES AVEC LES SALAIRES</b> .....	<b>20</b>
<b>16. ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> .....	<b>21</b>
<b>16.1. ENGAGEMENTS REÇUS</b> .....	<b>21</b>

SOMMAIRE

<b>16.2.</b>	<b>ENGAGEMENTS DONNES .....</b>	<b>21</b>
<b>17.</b>	<b>RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES .....</b>	<b>23</b>
<b>18.</b>	<b>ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....</b>	<b>24</b>

NicOx S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2011	2010
(en milliers d'€ à l'exception des données par action)			
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	<b>5.1</b>	<b>-</b>	<b>7 423</b>
Frais de recherche et développement.....	5.2	(5 250)	(26 924)
Frais administratifs.....	5.3	(2 562)	(3 214)
Frais commerciaux.....	5.3	(976)	(6 241)
Autres produits.....		532	1 600
Autres charges.....	5.4	102	-
<b>Perte opérationnelle</b> .....		<b>(8 154)</b>	<b>(27 356)</b>
Produits financiers .....	5. 5	471	183
Charges financières.....	5. 5	(39)	(70)
<b>Perte avant impôts sur le résultat</b> .....		<b>(7 722)</b>	<b>(27 243)</b>
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	(83)	(257)
<b>Perte nette de la période</b> .....		<b>(7 805)</b>	<b>(27 500)</b>
Ecart de conversion sur opérations étrangères.....		47	(38)
<b>Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts</b>		<b>47</b>	<b>(38)</b>
<b>Total du résultat global de la période, net d'impôts</b> .....		<b>(7 758)</b>	<b>(27 538)</b>
Revenant :			
- Aux actionnaires de la société .....		(7 758)	(27 538)
- Participation ne donnant pas le contrôle.....			-
<b>Résultat de la période par action et dilué: résultat revenant aux actionnaires de la société</b> .....	<b>7</b>	<b>(0,11)</b>	<b>(0,38)</b>

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011**  
**ETAT CONSOLIDE DE SITUATION FINANCIERE**

	Notes	Au 30 juin 2011	Au 31 décembre 2010
(en milliers d'€)			
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations corporelles.....		1 804	2 130
Immobilisations incorporelles.....		299	386
Actifs financiers.....	11	235	247
Impôts différés.....		-	39
<b>Total actif non courant.....</b>		<b>2 338</b>	<b>2 802</b>
<b>Actif courant</b>			
Subventions publiques à recevoir.....	8	1 991	1 509
Autres actifs courants.....	9	445	909
Charges constatées d'avance.....		558	377
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	10	97 207	107 335
<b>Total actif courant.....</b>		<b>100 201</b>	<b>110 130</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>102 539</b>	<b>112 932</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres et réserves revenant aux actionnaires de la société</b>			
Capital apporté.....	12.1, 12.2	14 562	14 509
Autres réserves.....	12.3, 12.4, 12.5, 12.6, 12.7	78 730	85 979
Participations ne donnant pas le contrôle.....		-	-
<b>Total des capitaux propres.....</b>		<b>93 292</b>	<b>100 488</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour autres passifs.....	14	4 836	4 548
Impôts différés.....	6	106	96
Location financement.....		71	83
<b>Total des passifs non courants.....</b>		<b>5 013</b>	<b>4 727</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provision pour autres passifs.....	14	866	2 800
Location financement.....		26	30
Dettes fournisseurs.....		1 214	2 045
Dettes fiscales et sociales.....		2 002	2 627
Autres passifs.....		126	215
<b>Total des passifs courants.....</b>		<b>4 234</b>	<b>7 717</b>
<b>TOTAL du PASSIF et des Capitaux propres</b>		<b>102 539</b>	<b>112 932</b>

## COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011

## ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2011	2010
(en milliers d'€)			
<b>Perte nette (*)</b>		(7 805)	(27 500)
Plus ou moins value de cession d'actifs.....		(12)	-
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles.....		332	260
Amortissement des immobilisations corporelles.....		88	416
Variation des provisions.....	14	(1 597)	2 040
Impôts différés.....	6	47	176
<b>Trésorerie provenant des activités opérationnelles.....</b>		<b>(8 947)</b>	<b>(24 608)</b>
Dettes fournisseurs.....		(822)	5 696
Autres créances et autres dettes.....		(243)	(1 163)
Charges constatées d'avance.....		(181)	(392)
Subventions publiques.....	8	(482)	(1 262)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(1 728)</b>	<b>2 879</b>
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions.....	(a)	561	1 591
Effet de l'actualisation des créances et des dettes.....		1	200
<b>Autres opérations non monétaires.....</b>		<b>562</b>	<b>1 791</b>
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles.....</b>		<b>(10 113)</b>	<b>(19 938)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles.....		(3)	(356)
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(1)	(189)
<b>Besoin de trésorerie (investissement).....</b>		<b>(4)</b>	<b>545</b>
Cession d'immobilisations corporelles.....		4	(5)
Cession d'immobilisations incorporelles.....		(11)	(40)
<b>Ressources liées aux investissements.....</b>		<b>(7)</b>	<b>(45)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.....</b>		<b>(11)</b>	<b>(590)</b>
Produits d'émission d'actions.....		-	620
Remboursements d'emprunts.....		-	(5)
Augmentation (diminution) d'autres dettes financières non courantes.....		-	55
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités de financement.....</b>		<b>-</b>	<b>670</b>
Ecart de conversion.....		(4)	31
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	10	<b>(10 128)</b>	<b>(19 827)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier.....		107 335	148 275
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin.....		97 207	128 448
<b>Variation de trésorerie.....</b>		<b>(10 128)</b>	<b>(19 827)</b>
(*) dont impôt (payé) / reçu		(83)	(257)
(*) dont produit de cession équivalents de trésorerie		82	207

(a) cf ligne « Paiements en action » de l'état consolidés des variations de capitaux propres

NicOx S.A.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011

ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital apporté		Revenant aux actionnaires de la Société				Total des capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Paiements en actions	Réserves et résultat consolidé	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
	Nombre	Montant					
(en milliers d'€ à l'exception des nombres d'actions)							
<b>Au 1er janvier 2010.....</b>	<b>72 168 284</b>	<b>14 434</b>	<b>388 296</b>	<b>14 865</b>	<b>(274 710)</b>	<b>(7)</b>	<b>142 878</b>
<b>Total du résultat global de la période, nets d'impôts.....</b>	-	-	-	-	<b>(27 500)</b>	<b>(38)</b>	<b>(27 538)</b>
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	355 665	71	588	(1 497)	-	-	(838)
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	(39)	-	-	-	(39)
Paiement en actions.....	-	-	1 497	1 591	-	-	3 088
<b>Au 30 juin 2010.....</b>	<b>72 523 949</b>	<b>14 505</b>	<b>390 342</b>	<b>14 959</b>	<b>(302 210)</b>	<b>(45)</b>	<b>117 551</b>
<b>Au 1er janvier 2011.....</b>	<b>72 546 341</b>	<b>14 509</b>	<b>390 518</b>	<b>14 106</b>	<b>(318 661)</b>	<b>16</b>	<b>100 488</b>
<b>Total du résultat global de la période, nets d'impôts.....</b>	-	-	-	-	<b>(7 805)</b>	<b>47</b>	<b>(7 758)</b>
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	264 511	53	(53)	(3 345)	-	-	(3 345)
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	3 345	562	-	-	3 907
<b>Au 30 juin 2011.....</b>	<b>72 810 852</b>	<b>14 562</b>	<b>393 810</b>	<b>11 323</b>	<b>(326 466)</b>	<b>63</b>	<b>93 292</b>

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

**1. NATURE DE L'ACTIVITE**

NicOx S.A. (« la Société »), Société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. NicOx S.A. a été créée en février 1996, ses actions sont admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris depuis le 3 novembre 1999. La Société a son siège social en France au 1681, route des Dolines 06906 Sophia Antipolis.

Le groupe NicOx (« le Groupe ») est un groupe pharmaceutique centré sur la recherche, le développement et la future commercialisation de candidats-médicaments. Le Groupe exploite sa plate-forme de R&D brevetée de libération d'oxyde nitrique dans le but de développer un portefeuille de Nouvelles Entités Moléculaires (NEMs) pour le traitement potentiel de maladies inflammatoires, cardiovasculaires et ophtalmologiques. Le portefeuille du Groupe comprend plusieurs NEMs donneuses d'oxyde nitrique qui sont en développement en interne ou avec des partenaires, dont Merck (connu sous le nom de MSD en dehors des Etats-Unis et du Canada), Bausch + Lomb et Ferrer.

Le portefeuille de produits du Groupe inclut le naproxcinod pour le traitement potentiel des signes et symptômes de l'arthrose. En juillet 2011, la Société a fait appel de la décision de la *Food and Drug Administration* américaine (FDA) de ne pas approuver le dossier de *New Drug Application* (NDA) du naproxcinod. En Europe, NicOx a retiré le dossier de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) du naproxcinod en avril 2011 et évalue actuellement différentes options. Le portefeuille de produits inclut également le BOL-303259-X (NCX 116), donné en licence à Bausch + Lomb en mars 2010 pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. Bausch + Lomb conduit actuellement une étude de phase 2b dont les résultats sont attendus fin 2011.

Suite à la décision de la FDA de ne pas approuver le naproxcinod en juillet 2010, le Groupe a fermé les bureaux de sa filiale américaine et a lancé un plan de restructuration en Europe. La Société a établi les priorités stratégiques suivantes : préserver sa trésorerie, évaluer des produits et sociétés à acquérir, rechercher des options alternatives de financement pour le développement de certains programmes à un stade précoce de développement, poursuivre les activités de recherche dans les domaines les plus prometteurs, évaluer différentes options pour le naproxcinod en Europe avec l'assistance de son partenaire Ferrer et poursuivre les démarches réglementaires auprès de la FDA dans le cadre de l'appel.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2011, le 28 juillet 2011.

**2. PRINCIPES COMPTABLES**

**2.1. Principes de préparation des comptes semestriels consolidés résumés**

Les comptes semestriels consolidés résumés couvrent les périodes de 6 mois arrêtées au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation, NicOx estimant actuellement disposer d'une trésorerie suffisante pour maintenir ses activités et assurer ainsi une continuité d'exploitation pendant les douze prochains mois.

Les comptes semestriels consolidés résumés de NicOx S.A. et de toutes ses filiales (« le Groupe ») ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et des actifs financiers disponibles à la vente. Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000) sauf indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 3.

Les comptes semestriels consolidés résumés de NicOx S.A. et de toutes ses filiales ("Le Groupe") sont établis conformément au référentiel IFRS de l'IASB tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2011. Ce référentiel est disponible sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

Les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2011 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 « information financière intermédiaire » et les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 et figurant dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro D.11-0080

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été endossés par l'Union Européenne et sont d'application obligatoire au 30 Juin 2011 mais n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

- *IFRIC 14: Prepayments of a Minimum Funding Requirement*
- *Improvements to IFRSs (May 2010)*
- *IAS 24 :Related Party Disclosures*

Les normes, amendements et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB mais n'ont pas été endossés par l'Union Européenne. Leur impact sur les Etats financiers du Groupe est en cours d'évaluation.

- *Amendements à IFRS, Informations à fournir- transferts d'actifs financiers.*
- *IAS1: Presentation of items of Other Comprehensive Income*
- *IAS12: Deferred Tax – Recovery of Underlying Assets*
- *IFRS1: Severe Hyperinflation and Removal of Fixed Dates for First-Time Adopters*
- *IFRS7: Disclosures – Transfers of Financial assets*
- *IFRS10: Consolidated financial statements*
- *IFRS11: Joint arrangements*
- *IFRS12: Disclosure of interests in other entities*
- *IFRS13: Fair value Measurement*
- *IAS19: Employee Benefits*
- *IAS27: Separate Financial Statements*
- *IAS28: Investments in Associates and Joint Ventures*

### **3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS**

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourraient résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

#### **3.1 Coûts de restructuration**

##### *3.1.1 Frais de personnel*

Suite à la décision de la FDA de ne pas approuver la commercialisation aux Etats-Unis de son candidat médicament naproxcinod, le Groupe a décidé de réduire ses effectifs en 2010 afin de recentrer ses activités et de préserver sa trésorerie. Cette restructuration s'est soldée par la fermeture des bureaux américains en septembre 2010 et par une diminution significative des effectifs de NicOx SA et de NicOx SRL en décembre 2010. Au 31 décembre 2010 la Société NicOx SA a comptabilisé dans ses comptes une provision de € 1 868 000 sur la ligne « Autres charges » de l'Etat Consolidé du Résultat Global afin de couvrir les mesures d'accompagnement prévues par le plan de sauvegarde de l'emploi adopté pour les salariés concernés par la restructuration en France. Le calcul de cette provision a résulté d'hypothèses retenues par le Groupe en fonction des informations à sa disposition au moment du calcul, dans une approche prudente. Ces hypothèses ont été revues au 30 juin 2011 en fonction des éléments nouveaux portés à la connaissance de la Société au cours du premier semestre 2011. Ces informations ont conduit la Société à annuler une

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

partie de la provision non utilisée pour un montant de €369 000 devenu sans objet. Au 30 juin 2011, la provision pour restructuration au titre du plan de sauvegarde de l'emploi de la Société NicOx SA s'élève à € 439 000 et couvre les mesures d'accompagnement du plan jusqu'à son échéance soit le 30 Juin 2012.

*3.1.2 Coût de fermeture des bureaux américains*

Suite à l'arrêt des activités de NicOx Inc, le Groupe (qui reste engagé sur deux baux pour ses anciens locaux à échéances en 2013 et 2017) recherche activement un repreneur pour sous-louer ses anciens bureaux aux Etats-Unis. Compte tenu des contacts et négociations entrepris au cours de l'année 2010, le Groupe avait estimé probable en décembre 2010, la sous location de ces locaux au cours de l'exercice 2011 et par conséquent avait déduit du coût à supporter au titre des baux jusqu'à leur terme, le produit d'une sous location estimée au prix du marché. Il en résultait dans les comptes au 31 décembre 2010 une provision d'un montant de € 588 000 (soit \$ 786 000 au cours de clôture \$/€ au 31 décembre 2010) pour couvrir les coûts des anciens bureaux jusqu'au terme des baux dans l'hypothèse d'une sous location des deux bureaux à compter de Juillet 2011. Au 30 juin 2011, le groupe a révisé ces hypothèses et a décidé de provisionner intégralement le bail à échéance de 2013 considérant qu'une sous location serait difficile compte tenu de la proximité de l'échéance de ce bail. Le Groupe a également revu les hypothèses de sous location du bail à échéance 2017 au vu des discussions en cours avec de possibles repreneurs. Il en résulte au 30 juin 2011 une provision supplémentaire qui porte le montant total de la provision à € 669 000 (soit \$ 966 000 au cours de clôture \$/€ au 30 juin 2011) pour l'ensemble des baux. S'il s'avère que le Groupe a surestimé à la clôture du premier semestre 2011 sa capacité à sous louer ces locaux dans les délais prévus, le Groupe pourrait être amené à comptabiliser dans le futur une provision supplémentaire sur la base d'hypothèses moins favorables qui le conduirait, dans le plus pessimiste des scénarios, à provisionner la totalité de l'engagement de ces baux sans déduire de potentiels produits de sous location, soit une provision globale de € 1 450 000 (\$ 2 095 000 au cours de clôture \$/€ au 30 juin 2011).

**3.2 Actifs incorporels**

Le 23 Avril 2009, NicOx s'est porté acquéreur du portefeuille de brevets non-licenciés de Nitromed couvrant des composés donneurs d'oxyde nitrique pour un montant de € 2 000 000 à compléter dans le futur par un autre versement de € 4 000 000 en fonction de la réalisation par NicOx de certains critères déconnectés de l'utilisation du portefeuille de brevets acheté à la Société Nitromed. Le portefeuille de brevets fait l'objet de 3 contrats distincts portant sur différentes familles de brevets. Un « *Non exclusive patent license agreement* », un « *Exclusive patent license agreement* », un « *Purchase and sale and license agreement* ». Le Groupe ayant jugé probable la réalisation par NicOx d'au moins un des critères prévus au contrat comme élément déclencheur du versement supplémentaire de € 4 000 000, le Groupe a provisionné le montant additionnel à verser à la Société Nitromed sur la ligne « Provisions pour autres passifs non courants » dans ses comptes en 2009. Toutefois une forte incertitude demeure sur l'échéance de réalisation de ce critère.

Ces actifs ont été achetés avec un objectif essentiellement défensif afin de conférer à NicOx une position prééminente sur le plan mondial en termes de propriété intellectuelle sur la technologie de libération de l'oxyde. Compte tenu des incertitudes liées aux ressources financières mobilisables pour ces actifs dans le futur le Groupe ayant décidé jusqu'à présent d'affecter l'essentiel de sa ressource financière à son candidat-médicament naproxinod, il est difficile d'estimer les avantages économiques futurs de ces actifs. Par conséquent, la direction a décidé de les déprécier intégralement. Leur valeur fera l'objet d'un suivi et tout élément permettant de réévaluer leurs avantages économiques futurs sera pris en compte le cas échéant. Au 30 juin 2011, le Groupe ne dispose pas d'éléments justifiant la reprise de cette provision. En outre, si le Groupe ne devait pas verser à Nitromed la somme de € 4 000 000 supplémentaire prévue au contrat du fait de l'absence de la réalisation du critère pour le paiement de cette somme, le Groupe serait amené à annuler la dette correspondante à concurrence de la somme non payée soit € 3 958 000 actualisés.

**4. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué exclusivement de revenus générés par des accords de licence et de développement. Les travaux de recherche et développement engagés dans le cadre de ces accords de licences et développement sont à un stade relativement précoce d'avancement. Les principales caractéristiques des accords de recherche et développement avec les partenaires pharmaceutiques du Groupe ayant généré du chiffre d'affaires au cours des six premiers mois des années 2011 et 2010 sont décrites ci-après.

## NicOx S.A.

### COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

#### 4.1. Bausch + Lomb

En mars 2010, NicOx S.A. et Bausch + Lomb, une société leader de santé oculaire, ont annoncé avoir conclu un accord de licence allouant à Bausch + Lomb les droits exclusifs mondiaux de développement et de commercialisation du NCX 116 (désormais appelé BOL-303259-X), un analogue de la prostaglandine F2 $\alpha$  donneur d'oxyde nitrique.

Selon les termes de l'accord, Bausch + Lomb a versé un paiement initial de licence de \$ 10 000 000 à NicOx (soit € 7 423 000) en mars 2010. Ce montant a été immédiatement reconnu en chiffre d'affaires, NicOx n'étant pas impliqué dans le développement futur du composé objet de cet accord de collaboration et n'ayant pas d'obligation majeure dans le cadre de ce contrat. Ce paiement initial sera suivi de paiements potentiels pouvant atteindre, au cours de la collaboration, un total de USD 172,5 millions, conditionnés par le franchissement d'étapes liées au développement, au processus réglementaire, à la mise sur le marché et aux ventes futures.

NicOx recevra également des redevances échelonnées à deux chiffres sur les ventes du BOL-303259-X. NicOx dispose d'une option de co-promotion des produits comprenant le BOL-303259-X aux Etats-Unis. Le 15 Novembre 2010, Bausch + Lomb a annoncé l'initiation d'une étude clinique de phase 2b pour le BOL-303259-X. Cette étude a pour objectif l'identification de la dose la plus efficace de BOL-303259-X, administré le soir, pour la réduction de la pression intraoculaire. Cette étude se poursuit au 30 juin 2011.

## 5 PRODUITS ET CHARGES

### 5.1. Chiffre d'affaires

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2011	2010
	(en milliers d'€)	
Généré dans le cadre des accords avec les sociétés :		
Bausch + Lomb .....	-	7 423
<b>Total chiffre d'affaires.....</b>	<b>-</b>	<b>7 423</b>
Dont part affectée aux redevances de licences.....	-	7 423

### 5.2. Frais de recherche et développement

Au 30 juin 2011, les frais de recherche et de développement correspondent principalement à des dépenses de personnel relatives aux activités accomplies dans le cadre de la demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour le naproxcinod soumise en Europe.

Au 30 juin 2010, les frais de recherche et développement étaient essentiellement liées aux activités de recherche et développement relatives aux soumissions réglementaires pour le naproxcinod aux Etats-Unis et en Europe, à des dépenses d'investissement concernant les installations du fournisseur DSM dédiées à la fabrication du principe actif naproxcinod, ce dans le but d'augmenter la capacité et la flexibilité de la chaîne d'approvisionnement du naproxcinod et à des indemnités d'annulation de commandes de matière première et de capsules résultant de la décision de la FDA de ne pas approuver la commercialisation du candidat médicament naproxcinod aux Etats-Unis.

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2011	2010
	(en milliers d'€)	
Dépenses engagées <sup>(1)(2)</sup> .....	(5 250)	(26 924)

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUI 2011**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

- (1) Les frais de recherche et développement incluent les charges relatives aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services, ainsi qu'à certains consultants. Ces charges se sont élevées à € 275 000 et à € 914 000 respectivement au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010.
- (2) Au 30 juin 2010, les frais de recherche et développement incluaient une indemnité de € 6 855 000 à verser à certains fournisseurs dans le cadre d'annulation de commandes relatives à la fabrication du naproxcinod.

**5.3. Frais administratifs et commerciaux**

Les frais administratifs se sont élevés à € 2 562 000 au 30 juin 2011, contre € 3 214 000 au 30 juin 2010. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif, financier ainsi qu'aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux. Les frais administratifs incluent également les charges relatives aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services pour un montant de € 264 000 et € 446 000 respectivement au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010.

Depuis la fermeture de ses bureaux américains en Septembre 2010 résultant de la décision de la FDA de ne pas approuver la commercialisation du naproxcinod aux Etats-Unis, les frais commerciaux sont composés exclusivement de dépenses de communication et de « *business development* » (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence). Les frais commerciaux s'élèvent au 30 juin 2011 à € 976 000. Au 30 juin 2010, les frais commerciaux totalisaient un montant de € 6 241 000 et correspondaient aux dépenses relatives aux activités d'analyse de marché pour le naproxcinod, de « *business development* » et de communication du Groupe. Les frais commerciaux incluaient également les charges relatives aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées aux salariés de ces services pour un montant de € 231 000 au 30 juin 2010.

**5.4. Autres charges**

Les autres charges concernent exclusivement les frais de restructuration supportés par le Groupe au titre du Plan de Sauvegarde de l'emploi mis en place en décembre 2010 à Sophia-Antipolis, des frais de réduction de personnel de la filiale italienne de Bresso survenus en décembre 2010 et de la fermeture des bureaux de la filiale américaine de Warren (New-Jersey) en septembre 2010. Au cours du premier semestre 2011, le Groupe a comptabilisé un produit de € 102 000 dans le poste « Autres charges » résultant de la révision des hypothèses pour la part des provisions restructurations comptabilisée en 2010 et non utilisée au premier semestre 2011 (cf.Note 3.1 estimations et jugements comptables déterminants – frais de personnel).

Au 30 juin 2011 les autres charges se décomposent comme suit :

	<b>Période de 6 mois prenant fin au 30 juin</b>	
	<b>2011</b>	<b>2010</b>
	<b>(en milliers d'€)</b>	
Frais de restructurations des sites de Sophia et Bresso.....	(1 729)	-
Reprises de provisions pour frais de restructuration <sup>(1)</sup> .....	2 016	
Dotation aux provisions pour charges de loyers de NicOx Inc.....	(293)	-
Autres frais de restructuration.....	108	-
<b>Total des Autres charges.....</b>	<b>102</b>	<b>-</b>

<sup>(1)</sup> Cf .Note 3.1.1.Estimations et jugements déterminants – frais de personnel

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

**5.5. Résultat financier**

Les revenus des placements de trésorerie réalisés par le Groupe constituent l'essentiel du résultat financier net des périodes de 6 mois prenant fin les 30 juin 2011 et 2010.

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2011	2010
(en milliers d'€)		
Variations de juste valeur des équivalents de trésorerie .....	354	(31)
Produits de cessions équivalents de trésorerie réévalués à la juste valeur en résultat.....	81	206
Effet de l'actualisation des créances et des dettes.....	(1)	(62)
Intérêts financiers versés au titre des contrats de location-financement	(2)	-
<b>Total résultat financier.....</b>	<b>432</b>	<b>113</b>

**6. IMPOTS SUR LE RESULTAT**

La charge d'impôt aux 30 juin 2011 et 2010 est principalement composée de :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2011	2010
(en milliers d'€)		
Charge d'impôt exigible .....	(36)	(80)
Produit (charge) d'impôt différé .....	(47)	(177)
<b>Total de la charge d'impôt consolidée.....</b>	<b>(83)</b>	<b>(257)</b>

**7. RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2011	2010
(en milliers d'€ à l'exception des données par action)		
Résultat net revenant aux actionnaires du Groupe.....	(7 805)	(27 500)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation .....	72 769 874	72 441 743
<b>Résultat de base par action (en €).....</b>	<b>(0,11)</b>	<b>(0,38)</b>

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté des effets des options pouvant avoir un effet potentiellement dilutif. Au 30 juin 2011 et 2010, les options de souscription d'actions, les bons de souscription d'actions et les actions gratuites n'ont pas d'effet dilutif.

**8. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR (CREDIT D'IMPOT RECHERCHE)**

Les subventions publiques à recevoir s'analysent comme suit :

<b>Subventions publiques</b>	<b>Total</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011.....	1 509
Dotations de la période.....	531
Remboursement / utilisations sur la période.....	(49)
Au 30 juin 2011.....	<u>1 991</u>

**9. AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants correspondent principalement aux crédits de TVA et aux avances versées aux fournisseurs.

	<b>Au 30 juin 2011</b>	<b>Au 31 décembre 2010</b>
	<b>(en milliers d'€)</b>	
Créances fiscales .....	367	872
Autres créances .....	78	37
<b>Total.....</b>	<b>445</b>	<b>909</b>

**10. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont composés de disponibilités en banque et en caisse et de valeurs mobilières de placements principalement investis en bons de trésorerie d'état et fonds communs de placement monétaire valorisés à leur juste valeur, mobilisables à tout moment et qui ne sont pas soumis à des risques importants de changement de valeur. Sur les € 95 997 000 d'équivalents de trésorerie détenus au 30 juin 2011, € 47 775 000 réponde à une contrainte de notation minimale de l'émetteur allant de AAA à AA dans l'échelle de notation Standard & Poors ou Fitch ou de Aaa à AA dans celle de Moody's, le solde de € 48 222 000 étant noté au minimum BBB- dans les échelles de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans celle de Moody's.

	<b>Au 30 juin 2011</b>	<b>Au 31 décembre 2010</b>
	<b>(en milliers d'€)</b>	
Disponibilités en banque et en caisse .....	1 210	1 585
Valeurs mobilières de placement.....	95 997	105 750
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....</b>	<b>97 207</b>	<b>107 335</b>

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

Il n'y a pas de divergence entre la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan et les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

**11. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS**

Les actifs financiers non courants s'analysent comme suit :

	Au 30 juin 2011	Au 31 décembre 2010
(en milliers d'€)		
Dépôts et cautionnements.....	235	248
<b>Total des actifs financiers non courants.....</b>	<b>235</b>	<b>248</b>

**12. CAPITAL EMIS ET RESERVES**

Au 30 juin 2011, le capital social de NicOx S.A. est composé de 72 810 852 actions ordinaires de valeur nominale € 0,2, entièrement libérées.

**12.1. Autorisé**

	Au 30 juin 2011	Au 31 décembre 2010
Actions ordinaires de € 0,2 chacune .....	72 810 852	72 546 341

**12.2. Actions ordinaires émises et entièrement libérées**

	En nombre d'actions	En milliers d'€
Au 1 <sup>er</sup> janvier 210.....	72 168 284	14 434
Emissions d'actions par exercice d'instruments de capitaux propres au cours de la période.....	355 665	71
Au 30 juin 2010.....	72 523 949	14 505
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011.....	72 546 341	14 509
Emissions d'actions par exercice d'instruments de capitaux propres au cours de la période.....	264 511	53
<b>Au 30 juin 2011 .....</b>	<b>72 810 852</b>	<b>14 562</b>

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

**12.3. Options pouvant avoir un effet potentiellement dilutif**

Options de souscription d’actions

Le Groupe a un plan d’options de souscription d’actions au bénéfice de ses salariés et mandataires sociaux (voir note 13.1).

Au cours du premier semestre 2011, aucune option de souscription d’actions n’a été exercée, 25 200 options de souscription d’actions ont été attribuées, 490 895 options ont été annulées suite au départ du Groupe de certains salariés ou ont expiré. Le nombre total des options de souscription d’actions en circulation attribuées par le Conseil d’administration à divers salariés et mandataires sociaux du Groupe s’élève à 340 467 options de souscription d’actions donnant droit de souscrire globalement 396 079 actions.

Bons de souscription d’actions

Le Conseil d’administration a émis, à plusieurs reprises, au bénéfice de certains administrateurs et consultants, des bons de souscription d’action autorisés par l’Assemblée générale des actionnaires (voir note 13.2)

Au cours du premier semestre 2011, aucun bon de souscription d’actions n’a été attribué ni exercé et 140 000 bons de souscription d’actions ont été annulés. Au 30 juin 2011 le nombre total des bons de souscription d’actions en circulation s’élève à 420 000 au titre desquels 475 020 actions nouvelles ordinaires seraient susceptibles d’être émises.

Actions gratuites

Le Groupe a mis en place au cours du premier semestre 2007 un plan d’attribution d’actions gratuites au bénéfice de certains salariés du Groupe (voir note 13.3).

Au cours du premier semestre 2011, 339 800 actions gratuites ont été attribuées, 42 201 actions gratuites ont été annulées suite au départ de certains salariés et 264 511 actions ont été livrées. Au 30 juin 2011, le nombre total d’actions gratuites en circulation s’élève à 505 170.

**12.4. Primes d’émission**

Ce poste enregistre les primes liées aux augmentations de capital et a évolué comme suit au cours de l’exercice:

	<b>Primes d’émission</b>
	<b>(en milliers d’euros)</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 .....	390 518
Emission d’actions ordinaires par exercice d’instruments de capitaux propres .....	(53)
Paiements en actions .....	3 345
Frais sur augmentation de capital .....	-
Emissions d’actions par voie d’offre publique.....	-
<b>Au 30 juin 2011 .....</b>	<b>393 810</b>

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

**12.5. Réserves et résultat consolidé**

Ce poste inclut le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

	Au 30 juin 2011	Au 31 décembre 2010
	(en milliers d'euros)	
Résultats antérieurs non distribués.....	(318 661)	(274 710)
Résultat de l'exercice.....	(7 805)	(43 951)
<b>Total réserves et résultat consolidé.....</b>	<b>(326 466)</b>	<b>(318 661)</b>

**12.6. Ecart de conversion**

La rubrique « écarts de conversion » est utilisée pour enregistrer les écarts de conversion provenant des écarts de change générés lors de la conversion des états financiers des filiales étrangères dans la monnaie fonctionnelle du Groupe. Les écarts de conversion s'élèvent à € 63 000 au 30 juin 2011 contre € (45 000) au 30 juin 2010.

**12.7. Paiement en actions**

Cette rubrique correspond aux rémunérations octroyées aux salariés et à certains non-salariés (consultants et membres du Conseil d'administration) sous la forme de transactions dont le paiement est indexé sur actions (options de souscription d'actions, bons de souscription d'actions et actions gratuites). Ces éléments sont décrits dans les notes 13.1, 13.2 et 13.3. Les paiements en actions s'élèvent à € 11 323 000 et € 14 959 000 respectivement au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010.

**13. PAIEMENTS EN ACTIONS**

**13.1. Options de souscription ou d'achat d'actions**

Le Groupe a mis en place un plan d'intéressement des salariés et des mandataires sociaux au capital prévoyant l'attribution d'options de souscription d'actions incessibles. Les options de souscription d'actions sont consenties au profit des bénéficiaires, à des dates différentes, par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Groupe.

Le prix de souscription des options donnant droit à des actions est déterminé le jour où les options sont attribuées par le Conseil d'administration, étant précisé que ce prix ne peut être inférieur, tant pour la souscription d'actions nouvelles que pour l'achat d'actions existantes, au plus élevé des prix minimum déterminés par les dispositions légales en vigueur dans chaque pays, ceci pour tenir compte des différences pouvant exister entre les réglementations fiscales et sociales des pays auxquels ces bénéficiaires peuvent être rattachés.

Les options consenties peuvent, sans distinction entre les bénéficiaires et en l'absence d'une décision dérogatoire du Conseil d'administration, être levées par les bénéficiaires, soit partiellement, soit en totalité, après l'expiration d'un délai de trois années suivant la date de leur attribution si à cette date ils sont encore salariés ou mandataires sociaux du Groupe. En tout état de cause, les options devront être levées par les bénéficiaires dans un délai maximum de 6 années suivant la date de leur attribution. Le Conseil d'administration peut réduire ce délai pour les bénéficiaires résidents de pays dans lesquels une durée inférieure est prévue par la loi. Les actions du Groupe achetées ou souscrites par les bénéficiaires ne pourront pas être cédées avant l'expiration d'un délai de quatre années suivant la date d'attribution des options.

Conformément à la norme IFRS 2, les options et bons de souscription d'action ont fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur des services reçus à la date d'attribution jusqu'au 16 février 2010. Depuis cette date, les nouvelles

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

attributions ont été soumises à des conditions de performance rendant l'attribution définitive des options de souscription d'actions incertaine tant que les critères de performance ne sont pas remplis. De ce fait l'évaluation à la juste valeur des services reçus est révisée à chaque clôture jusqu'à l'attribution définitive des options de souscription d'actions. Les résultats des évaluations sont calculés avec la formule de Black et Scholes. Les tables de Turnover utilisées pour la valorisation des options de souscription d'action sont actualisées en fonction de l'historique du Groupe. Les dividendes sont considérés comme nuls pour les prochaines années du fait des anticipations du Groupe. Avant 2006, la volatilité long terme attendue a été déterminée sur la base de la moyenne des historiques de volatilité de NicOx et d'un échantillon de sociétés comparables, retraitée des pics de volatilité liés à des circonstances particulières de la vie du titre. Après 2006, la volatilité long terme attendue a été déterminée sur la base de la moyenne des historiques de volatilité de NicOx.

Le 17 juin 2009, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice des salariés et a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options donnant droit de souscrire un nombre maximum de 500 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de € 0,2. Les options attribuées sous cette autorisation devront être exercées au plus tard 6 ans après la date de leur attribution effective par le Conseil d'administration. Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée.

Suite aux augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires intervenue le 16 février 2007 et le 23 décembre 2009 et conformément aux articles R.228-91 et R.225-140 du Code de commerce, il a été procédé à un ajustement du nombre des actions sous option par application d'un coefficient au nombre d'actions à émettre par exercice des options de 1,06109 en 2007 et 1,131 en 2009, étant précisé que le prix de souscription des options de souscription d'action est demeuré inchangé.

Le 28 janvier 2011, 25 200 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à des salariés à un prix d'exercice de € 2.25. Toutefois, conformément à la recommandation du code AFEP-MEDEF en application de la loi du 3 juillet 2008, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est conditionnée à la réalisation de critères de performance. Ainsi l'acquisition des options de souscription d'actions attribuées en 2011 ne deviendra définitive qu'à l'issue de l'année 2012 si la Société a réalisé ses objectifs au minimum à hauteur de 70% en 2011 et 2012. Compte tenu des éléments d'information en sa possession au 30 juin 2011, la Direction a jugé probable la réalisation des objectifs de la Société à hauteur de 70% pour l'année 2011 et de ce fait a valorisé les attributions d'options de souscription d'actions attribuées au cours du premier semestre 2011.

L'impact de la valorisation des stock-options sur les capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève respectivement à € 5 375 000 et à € (17 000) au 30 juin 2011 contre € 5 622 000 et à € (471 000) au 30 juin 2010.

### **13.2. Bons de souscription d'actions (BSA)**

L'impact de la valorisation des bons de souscription d'actions sur la composante « Paiement en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève à € 4 869 000 et €(0) au 30 juin 2011 contre 4 869 000 et € (0) au 30 juin 2010.

### **13.3. Actions gratuites**

L'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2009 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à attribuer aux salariés et mandataires sociaux Groupe, à titre gratuit, des actions existantes ou à émettre de la Société et a décidé de priver d'effet pour sa partie non utilisée l'autorisation ayant le même objet accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2007. Le conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions, étant précisé que l'acquisition définitive des actions devra être soumise à des conditions de performance définies par le Conseil d'administration à la date d'attribution conformément à la recommandation du code AFEP-MEDEF en application de la loi du 3 juillet 2008. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a distingué deux catégories d'attributions en fonction du pays de résidence des bénéficiaires afin de tenir compte des différences de régimes social et fiscal applicables. S'agissant des attributions de catégorie A, la durée de la période d'acquisition a été fixée à deux ans à compter de la décision du Conseil suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans. Pour les attributions de catégorie B, la durée de la période d'acquisition a été fixée à quatre ans à compter de la décision du Conseil mais les actions ne seront ensuite soumises à aucune obligation de conservation. Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne peuvent excéder 1 000 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de € 0,2, étant

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne peut excéder € 200 000. L'attribution des actions aux bénéficiaires ne devient définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée ne peut être inférieure à deux ans. De plus, les bénéficiaires doivent conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration. Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou de plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées.

Le 17 février 2010, 451 900 actions gratuites ont été attribuées à des salariés et à un mandataire social en vertu de l'autorisation accordée par l'assemblée générale le 17 juin 2009. Le conseil d'administration du 17 février 2010 a décidé de conditionner l'acquisition définitive de ces actions gratuites à la constatation à l'issue de l'année 2011 de la réalisation, à hauteur de 70% des objectifs de la Société pour 2010 et 2011. Le 21 décembre 2010 le Conseil d'administration a acté que les objectifs 2010 de la Société n'avaient pas été atteints à la hauteur de 70%. De ce fait, les actions gratuites attribuées au cours du premier semestre 2010 ont été annulées.

Le 28 janvier 2011, 154 600 nouvelles actions gratuites ont été attribuées à des salariés et à un mandataire social en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale le 17 juin 2009. Le conseil d'administration du 28 janvier 2011 a reconduit les critères de performance précédemment appliqués à l'attribution du 17 février 2010 à savoir la réalisation par la Société de ses objectifs à hauteur de 70%, l'année de l'attribution et l'année suivant l'attribution, soit les années 2011 et 2012 pour l'attribution du 28 janvier 2011. Compte tenu des éléments d'information en sa possession au 30 juin 2011, la Direction a jugé probable la réalisation des objectifs de la Société à hauteur de 70% pour l'année 2011 et de ce fait, a valorisé dans ses comptes au 30 juin 2011 les actions gratuites attribuées au cours du premier semestre 2011.

L'impact de la valorisation des actions gratuites sur la composante « Paiement en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève à € 1 079 000 et € (544 000) au 30 juin 2011 contre € 4 468 000 et € (1 120 000) au 30 juin 2010.

**14. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS**

	<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>Provisions pour charge</b>	<b>Provision pour restructuration</b>	<b>Litiges</b>	<b>Total</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>221</b>	<b>3 926</b>	<b>3 159</b>	<b>42</b>	<b>7 348</b>
Dotations de l'exercice	6	260	285	-	551
Utilisations	-	-	(1 774)	-	(1 774)
Reprises de provisions devenues sans objet	(9)	-	(369)	-	(378)
Effet d'actualisation et d'écart de conversions		32	(77)	-	(45)
<b>Au 30 juin 2011</b>	<b>218</b>	<b>4 218</b>	<b>1 224</b>	<b>42</b>	<b>5 702</b>
Courant au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	-	-	2 800	-	2 800
Non courant au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	221	3 926	359	42	4 548
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>3 926</b>	<b>3 159</b>	<b>42</b>	<b>7 348</b>
Courant au 30 juin 2011	-	-	866	-	866
Non courant au 30 juin 2011	218	4 218	358	42	4 836
<b>Total</b>	<b>218</b>	<b>4 218</b>	<b>1 224</b>	<b>42</b>	<b>5 702</b>

- (1) Au 30 juin 2011, les provisions pour autres passifs incluent un montant de € 3 958 000 actualisés à verser à la Société Nitromed en fonction de critères à remplir par NicOx dans le futur ; un montant de € 555 000 au titre des coûts de restructuration à verser au personnel suite à la décision de réduire les effectifs de Sophia-Antipolis (France) et de la filiale italienne (Bresso) (cf. note 3 « jugements comptables déterminants – frais de restructuration ») ; ainsi qu'un montant de €

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

669 000 équivalent à \$ 966 000 provisionnés au titre du coût de la location des bureaux de la filiale américaine jusqu'au terme des baux dans l'hypothèse d'une sous-location à au cours de l'année 2012. Bien qu'elles aient été classées respectivement en courant et non courant les provisions pour charge à payer à la Société Nitromed et la provision pour restructuration liées aux locaux de la filiale américaine font l'objet d'une forte incertitude quant à l'échéance de leur dénouement (cf. note 3 Estimations et jugements comptables déterminants – « Actifs incorporels » et « Coûts de restructuration »).

Au cours du premier semestre 2011, une provision de € 260 000 a été comptabilisée en provision pour charge au titre d'un accord transactionnel conclu avec le Président Directeur Général de la Société prévoyant le paiement à l'Istituto Nazionale della Previdenza Sociale (organisme de retraite italien) des sommes nécessaires au rachat de droits à retraite pour une période maximale de 6 ans et 9 mois. Cet accord est intervenu dans le contexte où la Société n'a pas cotisé à des caisses de retraite au bénéfice du Président Directeur Général entre mars 1996 et décembre 2002.

**15. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS, LITIGES**

**15.1. Passifs éventuels et engagements envers les salariés et les mandataires sociaux**

Depuis juin 2005, le Groupe a mis en place des dispositions prévoyant qu'en cas de cession de l'ensemble des actions de la société NicOx S.A. à un actionnaire ou d'un changement de contrôle du Groupe se traduisant par un actionnaire détenant plus de 50% du capital de la Société NicOx S.A. et entraînant la rupture du contrat de travail de certains salariés, ceux-ci bénéficieront d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre dix huit et vingt quatre mois de salaire. Cette indemnité contractuelle est consentie à chaque bénéficiaire pour une durée limitée à deux années à compter de la date à laquelle le changement de majorité ou de contrôle du Groupe interviendrait. Dans cette hypothèse et dans l'éventualité où tous les bénéficiaires actuels seraient concernés par une telle procédure de licenciement, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 2 264 000 sur la base des salaires des bénéficiaires au 30 juin 2011.

En outre, en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative du Groupe chaque bénéficiaire, à l'exclusion du PDG, recevra une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre douze et vingt quatre mois de salaire. Dans cette hypothèse et dans l'éventualité où tous les bénéficiaires actuels seraient concernés par une telle procédure de licenciement, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 1 686 000 sur la base des salaires des bénéficiaires au 30 juin 2011. Le salaire à prendre en considération pour le calcul des indemnités de rupture visées ci dessus est le douzième de la rémunération brute, toutes primes confondues, des douze derniers mois précédant la rupture du contrat. La rupture du contrat de travail pour faute grave ou lourde d'un bénéficiaire n'ouvre pas droit, pour ce dernier, au bénéfice des dispositions ci-dessus. En raison du caractère conditionnel de la réalisation de ces engagements, le Groupe n'a pas comptabilisé de provision à ce titre au 30 juin 2011.

Par ailleurs, en avril 2008, le Conseil d'administration a autorisé un engagement au bénéfice de son Président Directeur Général prévoyant qu'en cas de révocation, sauf révocation pour faute grave, il aurait droit à une indemnité dont le versement serait subordonné à la réalisation, au moment de sa révocation, de critères de performance préétablis arrêtés par le Conseil. Le montant de l'indemnité s'élèverait à une somme correspondant à deux années de rémunération, tant fixe que variable, calculée sur la base de la rémunération versée au cours du dernier exercice clos avant la date de la révocation. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire de mai 2008. Dans l'éventualité où ce mandataire social serait révoqué en 2010, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 990 000 sur la base de la rémunération qui lui a été versée en 2010.

**15.2. Litiges avec les fournisseurs**

Suite à la rupture des contrats de fourniture de quantités commerciales de naproxcinod avec Dipharma, la société a adressé à NicOx des courriers comportant des demandes financières que la Société estime sans fondement.

**15.3. Litiges avec les salariés**

Au cours du premier semestre 2011, la Société NicOx.SA a reçu trois convocations devant le Conseil de prud'hommes à la demande de deux anciens salariés et d'un salarié. Chacune des demandes a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes de la période. La Société estime que ces demandes sont sans fondement et que les sommes auxquelles la Société pourrait éventuellement être condamnée à verser dans le cadre de ces trois litiges seraient non significatives.

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011  
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

16. ENGAGEMENTS HORS BILAN

16.1. Engagements reçus

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'engagements de ses partenaires sur le paiement éventuel de redevances conditionné à la réalisation d'événements futurs.

16.2. Engagements donnés

A la connaissance du Groupe, les engagements présentés décrits dans les paragraphes suivants, représentent l'intégralité des engagements hors bilan significatifs du Groupe, ou qui pourraient le devenir dans le futur.

*a. Contrats de location simple*

Le Groupe loue certains de ses équipements, ses bureaux et son centre de recherche au travers de différents contrats de location.

- NicOx S.A. a signé un bail triennal effectif au 1er juillet 2006 renouvelable deux fois jusqu'en 2015 d'un montant total de € 726 000.
- La filiale italienne, NicOx Srl, a signé deux baux de 6 ans effectifs au 1er septembre 2006 d'un montant total de € 2 128 000.
- La filiale américaine, NicOx Inc., a signé en septembre 2007 un bail de 62 mois effectif au 1er janvier 2008 d'un montant total de USD 803 000 (soit € 556 000 au taux de change du 30 juin 2011). Afin de soutenir son développement, un nouveau bail pour de nouveaux locaux a été signé en novembre 2009 par la filiale américaine, NicOx Inc. Ce bail d'une durée de 84 mois effectif au 1er février 2010 représente un montant total de USD 2 093 000 (soit € 1 448 000 au taux de change du 30 juin 2011). Suite à la décision de fermer les bureaux de sa filiale américaine en septembre 2010, le Groupe cherche activement à sous-louer ses locaux aux Etats-Unis. Considérant qu'il est probable que les locaux soient sous-loués au cours de l'exercice 2011, le Groupe a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2010 une charge de € 588 000 sur la ligne « Autres charges » (soit \$ 786 000) correspondant au coût potentiel des locaux de la filiale américaine qui résulterait de la différence entre le produit d'une sous-location considérée par le Groupe comme probable au cours de l'année 2011 et l'engagement restant à supporter au titre de ces baux jusqu'à leur terme. Ces hypothèses ont été revues au cours du premier semestre 2011 et se sont soldées par une charge supplémentaire d'un montant de \$ 411 000 (soit € 285 000 au taux de change du 30 juin 2011 (cf. note 3.1.2 Coût de fermeture des bureaux américains).

Les échéances annuelles des loyers et charges locatives minimales futures au titre de ces contrats de location sont de € 662 000 au 30 juin 2012, de € 60 000 au 30 juin 2017. soit au total € 722 000. Les loyers et charges locatives au 30 juin 2011 et 30 juin 2010 s'élèvent respectivement à € 489 000 et € 459 000..

*b. Contrats de sous-traitance et de maintenance*

Le Groupe fait appel à des sociétés de prestations de service pour réaliser la maintenance de ses équipements industriels et informatiques ainsi que l'entretien et le fonctionnement d'une animalerie dans le centre de recherche à Milan. Les échéances annuelles minimales futures de ces engagements ne sont pas significatives au 30 juin 2011.

Les assurances et souscriptions documentaires ne sont pas retenues comme des engagements.

*c. Engagements de Recherche et Développement*

Le Groupe conduit la majeure partie de ses activités de recherche et développement au travers de contrats avec des universités ou des centres de recherche au niveau mondial. Certains de ces contrats peuvent être pluriannuels et comporter des conditions liées à l'obtention de rapports de la part des universités ou des centres de recherche. Depuis la fin des études cliniques en 2008 sur le candidat médicament phare du groupe le naproxinod, les engagements de Recherche et Développement ne sont pas significatifs.

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

*d. Engagements Commerciaux*

En novembre 2008, NicOx a signé un accord avec la société de chimie fine DSM pour la production du principe actif du naproxcinod jusqu'en 2014. En 2009, Nicox a également signé avec la société Capsugel un contrat pour la fabrication de capsules à échéance 2014. Ces accords avaient pour objet de garantir le succès du lancement du naproxcinod. Au 30 juin 2011, ces accords sont toujours en vigueur mais la société n'a aucun engagement financier en cours au titre de ces accords.

*e. Commissions sur contrats de R&D*

Certains accords prévoient que, dans le cas où les résultats obtenus seraient brevetables, le Groupe pourrait disposer de cette propriété intellectuelle moyennant une rémunération pour les universités et centres de recherche impliqués dans ces travaux dont les conditions seraient négociées ultérieurement entre les parties.

Certains contrats de collaboration avec des professeurs et des centres de recherche prévoient qu'en cas de succès le Groupe pourrait être amené à verser des commissions pour un montant maximum cumulé de € 9 082 000 (au taux de change du 30 juin 2011 pour les montants en dollars US et en livre sterling). En raison des incertitudes entourant les activités de recherche et développement, il est improbable que le Groupe soit amené à payer l'intégralité des engagements au titre des contrats de recherche et développement. Pour les mêmes raisons, les échéances de ces montants ne peuvent être raisonnablement estimées.

*f. Autres engagements de R&D*

Dans le cadre de l'accord de recherche et de développement exclusif avec Bayer conclu en février 1998 et qui s'est achevé en septembre 1999, si le Groupe concluait un accord de licence avec un tiers sur les dérivés nitrés d'acide acétylsalicylique, elle serait tenue de rembourser la somme de € 511 000 versée par Bayer pour financer un ensemble déterminé d'études précliniques.

*g. Contrats d'assistance à la recherche de partenaires*

Le Groupe a signé des contrats d'assistance à la recherche de partenaires, d'assistance à la négociation de contrats de licence de certains produits pharmaceutiques avec plusieurs sociétés de conseil. En rémunération de ces services, le Groupe s'est engagé à payer un certain pourcentage sur les revenus générés par les contrats obtenus, dans la limite d'un certain montant. Le montant maximum cumulé des commissions au titre de ces contrats s'élève à € 4 376 000 (au taux de change du 30 juin 2011 pour les montants en dollar US).

*h. contrats de conseil et d'assistance en matière de stratégie du Groupe*

Au cours du premier semestre 2011, le Groupe a signé un contrat d'assistance et de conseil financier portant sur un projet de croissance externe. L'échéance du contrat est fixée à douze mois à compter de la date de signature et est renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives de douze mois. L'engagement prendra fin en cas de réalisation de l'opération de croissance externe envisagée et le Groupe devrait dans ce cas verser au titre de l'opération un montant minimum de € 1 400 000 pouvant atteindre € 1 750 000. Par ailleurs, la Société s'est engagée à conclure avec ce prestataire un autre contrat d'assistance et de conseil financier pour toute autre opération de croissance externe significative qui interviendrait pendant la durée du contrat en vigueur ou dans un délai de 12 mois suivant son expiration, sous réserve que les conditions proposées dans le cadre de ce nouveau contrat soient conformes aux standards du marché.

Au cours du premier semestre 2011, le Groupe a signé avec une société suisse un contrat de conseil en stratégie et d'assistance pour la recherche de financements pour le développement de certains brevets détenus par NicOx, éventuellement au travers d'une tierce entité. Ce contrat d'une durée de douze mois prévoit outre des honoraires fixes non significatifs, des commissions assises sur les financements qui seraient potentiellement obtenus d'un montant cumulatif de 6%, 4% et 3% respectivement par tranches de € 5 000 000, € 10 000 000 et € 10 000 000 et de 2% au delà de € 20 000 000. Nonobstant ce qui précède, dans le cas où les financements seraient reçus d'entités européennes, les taux de ces commissions seraient de 3%, 2.5%, 2% respectivement par tranches de € 5000 000, € 10 000 000 € et € 10 000 000 et de 1.5% au-delà de € 20 000 000. Ces commissions seraient dues au titre des financements reçus pendant la durée du contrat et au cours de 12 mois suivants.

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011**  
**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS**

Au cours du premier semestre 2011, le Groupe a signé un contrat avec une société américaine portant sur la fourniture de conseils en stratégie, d'assistance à la recherche de partenaires pour licencier certains brevets de NicOx et/ou de financements pour le développement de brevets détenus par NicOx. Ce contrat, à échéance du 31 décembre 2011, prévoit outre des honoraires fixes non significatifs, des commissions calculées sur les sommes versées dans le cadre d'accords de licence ou d'opérations de financement. Ainsi, les commissions assises sur les éventuels paiements au titre de licences des droits de propriété intellectuelle dans le monde entier à l'exclusion de certains pays d'Asie, s'élèveraient à montant cumulatif de 6% et 4% respectivement par tranches de \$ 10 000 000 et \$ 10 000 000 et de 2% au delà de \$ 20 000 000.

S'agissant d'éventuels financements externes versés pour le développement, éventuellement au travers d'une entité tierce, de certains brevets détenus par la Société, des commissions cumulatives seraient payées par la Société sur la base des sommes versées, comme suit :

(i) sommes versées par des investisseurs localisés en dehors de l'Europe : les taux des commissions s'élèveraient à 6% et 4% respectivement par tranches de \$ 10 000 000, \$ 10 000 000 € et 2% au-delà de \$ 20 000 000 ;(ii) sommes versées par des investisseurs localisés en Europe les taux de ces commissions seraient de 3% et 2% respectivement par tranches de \$ 10 000 000, \$ 10 000 000 et de 1% au-delà de \$ 20 000 000.Ces commissions seraient dues au titre des financements reçus pendant la durée du contrat et au cours de 12 mois suivants.

**17. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (7 personnes au 30 juin 2011 et 8 personnes au 30 juin 2010) et les membres du comité de direction (5 personnes au 30 juin 2011 et 6 personnes au 30 juin 2010) hors charges sociales et indemnités de rupture de contrat se répartit comme suit :

	<b>Période de 6 mois prenant fin au 30 juin :</b>	
	<b>2011</b>	<b>2010</b>
	<b>(en milliers d'€)</b>	
Avantages à court terme <sup>(1)</sup> .....	(771)	(960)
Avantages postérieurs à l'emploi .....	(82)	(107)
Autres avantages à long terme.....	5	(15)
Paiements en action.....	(254)	(500)
<b>Total .....</b>	<b>(1 102)</b>	<b>(1 582)</b>

(1) dont pour les 6 premiers mois de 2010 € 22 500 versés à un administrateur au titre d'un contrat de consultant.

Il est précisé que les dispositions relatives d'une part à la rupture du contrat de travail de certains salariés de NicOx, en cas de changement de contrôle du Groupe ou en cas de rupture de leur contrat de travail à l'initiative de NicOx et d'autre part à la révocation de son Président Directeur Général décrites au paragraphe 16.1 ci-dessus s'appliquent à 5 personnes du Comité de Direction (quatre salariés et un mandataire social). Les montants que le Groupe serait susceptible de verser aux quatre bénéficiaires salariés dans les deux cas prévus s'élèveraient, respectivement à € 1 351 000 et € 1 013 000 sur la base des salaires des bénéficiaires au 30 juin 2011. Par ailleurs, dans le cas où le bénéficiaire mandataire social serait révoqué en 2011, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de € 990 000 sur la base de la rémunération qui lui a été versée en 2010.

Une convention règlementée a été conclue sur le premier semestre 2011 avec le Président Directeur General au titre d'un accord transactionnel (Cf note 14 - Provisions pour autres passifs).

## NicOx S.A.

### COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS – 30 JUIN 2011 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

Au 30 juin 2011, les paiements en actions attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

<b>Nature des instruments de capitaux propres</b>	<b>Prix d'exercice en €</b>	<b>Nombre de valeurs mobilières</b>	<b>Nombre d'actions à émettre</b>	<b>Date d'expiration</b>
Options de souscription d'actions .....	3,49	83 500	100 212	30/01/12
Actions gratuites.....	-	199 150	209 033	-
Bons de souscription d'actions.....	21,30	120 000	135 720	22/05/12
Bons de souscription d'actions.....	11,54	120 000	135 720	28/05/13
Bons de souscription d'actions.....	8,97	120 000	135 720	27/07/14

#### 18. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En juillet 2010, NicOx a reçu une lettre de réponse de la FDA l'informant que la FDA n'approuvait pas le dossier de New Drug Application (NDA) du naproxinod soumis par la Société en septembre 2009. En juillet 2011, NicOx a officiellement fait appel de la décision de la FDA.

# **NICOX**

Société Anonyme

Les Taissounières – Bât. HB4  
1681, route des Dolines  
B.P. 313  
06906 Sophia Antipolis Cedex

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011

ERNST & YOUNG Audit  
400, promenade des Anglais  
B.P. 33124  
06203 Nice Cedex 3

Deloitte & Associés  
Les Docks - Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
B.P. 64529  
13567 Marseille Cedex 02

## **NICOX**

Société Anonyme

Les Taissounières – Bât. HB4  
1681, route des Dolines  
B.P. 313  
06906 Sophia Antipolis Cedex

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société NicOx, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **2. Vérification spécifique**

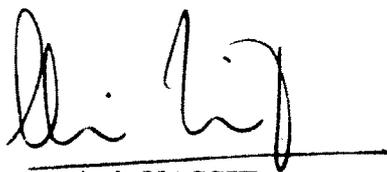
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Nice et Marseille, le 28 juillet 2011

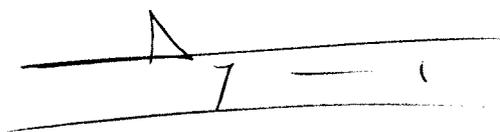
Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG Audit**



**Anis NASSIF**

**Deloitte & Associés**



**Hugues DESGRANGES**